(N°. 6.) (1827.)

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

Du SAMEDI, 20 *Janvier* 1827.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Corfou, 5 *décembre.*

La flotte égyptienne, forte de 45 voiles, portant des munitions, mais point de troupes, a été battue dans les eaux de Candie par un ouragan terrible qui a fait périr 15 bâtimens, corps et biens; 30 vaisseaux seulement sont entrés à Navarin.

ESPAGNE.

Madrid, 4 *janvier.*

(Correspondance particulière.)

De tous les points de la Péninsule il y a des troupes en marche pour se rendre sur les frontières du Portugal. Une armée de 33,000 hommes d'infanterie, 3,000 chevaux avec l'artillerie nécessaire doit être organisée sur-le-champ. Ces troupes seront divisées en trois corps pour former un cordon dans les provinces d'Estramadure, la Vieille-Castille et la Galice. Déjà beaucoup de régimens, de brigades et de bataillons sont en marche pour Talaveira de la Reina, où le quartier-général est provisoirement indiqué. Le général comte d'Espagne qui paraît devoir commander cette armée, a représenté que les régimens d'infanterie de la garde ne sont guère en état de se mettre en campagne, que les officiers en général sont trop jeunes, et que les soldats manquent de l'instruction nécessaire.

Après la prise d'Almeida, M. Lamb a remis à notre gouvernement trois notes; dans la première, S. Exc. disait qu'elle savait positivement que c'est de Cisdad-Rodrigo, qu'on avait fourni l'artillerie; dans la seconde elle ajoutait que les prisonniers faits par les rebelles avaient été envoyés en Espagne; dans la troisième enfin elle désignait le lieu même sur lequel ils avaient été dirigés. M. Salmon a répondu à ces notes qu'il en avait communiqué le contenu au ministre de la guerre, et que celui-ci ignorait les griefs dont se plaignait S. Exc., et qu'aucun renseignement sur cet objet n'était parvenu à son ministère. M. Lamb a feint d'être satisfait des réponses de M. Salmon; mais personne n'est dupe de sa longanimité, et quoique les feuilles étrangères parlent de paix, d'union, de bonne intelligence parmi les grandes puissances, chacun est d'avis maintenant qu'aussitôt que les Anglais auront réuni toutes leurs forces en Portugal, et pris en conséquence les mesures convenables, ils déchireront le voile et et se prononceront avec énergie.

ANGLETERRE.

Londres, *le* 12 *janvier.*

Un journal de Philadelphie, du 11 déc., contient le § suivant sur l'occupation du Cuba :

» Nous apprenons que l'Angleterre et les Etats-Unis sont d'accord, que ni l'un ni l'autre de ces gouvernemens ne doit s'emparer de la Havane. Il est certain que le dernier ne permettra, sous aucune considération, à la Grande-Bretagne d'occuper cette île, sans une guerre. Elle commande en effet l'entrée du Mississipi, et par sa position rapprochée de la Nouvelle Orléans, cet état se trouverait sous le contrôle de l'Angleterre si celle-ci dominait à la Havane. D'un autre côté, l'Angleterre ne permettrait pas aux Etats-Unis de prendre possession de l'île, attendu que dans ce cas cette république aurait le pouvoir de détruire le commerce de la Jamaïque.

» Cependant ni l'une ni l'autre de ces puissances n'auraient aucune raison de s'opposer à ce que Cuba se déclarât indépendante. Et il est probable que dans ce moment des négociations sont entamées entre les deux gouvernemens, ayant pour objet de laisser à la Grande-Bretagne la faculté de bloquer l'île en cas de guerre avec l'Espagne, événement qui porterait sans doute les habitans à secouer le joug de l'Espagne. Le journal américain insinue ensuite que les dépêches apportées à Washington par un messager du roi d'Angleterre sont relatives à cette affaire.

Du 13. — Voici les nouvelles parvenues de la Jamaïque, 19 novembre :

» Une révolution a eu lieu à St.-Domingue par suite des mesures coërcitives qu'on avait adoptées pour forcer les nègres à travailler à la terre afin de fournir à leur propre entretien et à celui du gouvernement.

» M. Lister, vice-consul à St.-Domingue, est venu ici dans un navire américain. Il a fait parvenir ses dépêches au gouverneur et à l'amiral, et l'*Arlequin* part ce matin pour le Port-au-Prince, afin de protéger les sujets britanniques qui y demeurent. On doit y envoyer d'autres navires de guerre. Il circule bien des bruits relativement à cette affaire, mais nous nous abstiendrons d'en parler jusqu'à ce que nous ayons des nouvelles plus authentiques. »

— Le *Globe* annonce que le bruit venait de se répandre que l'ambassadeur d'Autriche allait suivre l'exemple de M. de Polignac et quitter Londres.

— Le même journal emprunte aux journaux des Etats-Unis la nouvelle que le président d'Haïti a annoncé officiellement au consul français qu'il ne pourrait payer l'indemnité convenue; que, à la suite de cette déclaration, il avait convoqué tous les chefs civils et les commandans militaires des départemens pour une assemblée générale qui devait avoir lieu le 20 novembre. On attendait avec impatience le résultat de cette convocation.

— On lit dans le *Globe :* « Le bruit s'est répandu à la Bourse que le gouvernement venait d'être officiellement informé, par M. Lamb, que la cour de France (*french court*) a joué le principal rôle dans l'organisation et l'invasion des rebelles portugais. »

FRANCE.

Paris, *le* 14 *janvier.*

M. le comte Lanjuinais vient d'être subitement enlevé à sa famille, à ses amis, et l'on peut dire à la France entière. Après 4 jours de maladie, cet homme vénérable qui, à travers nos dissentions politiques, conserva toute la pureté du plus noble caractère, a succombé au moment où ses efforts à la chambre des pairs pouvaient être encore utiles à la cause des libertés publiques.

Du 15. — Le *Véridique de l'Hérault* annonce sous la rubrique de Madrid :

» L'ambassadeur d'Angleterre et celui de Russie sont prêts à partir; tout est emballé, mais leur départ paraît encore suspendu. La brigade suisse a également fait ses dispositions de marche; les caissons sont chargés. M. le général d'Arbaud-Jouques a vendu une voiture, quelques effets, et ses malles sont faites. »

— M. l'Hotellier, curé doyen de la paroisse de Fère-en-Tardenois, ayant, le 6 nov. dernier, procédé aux cérémonies religieuses d'un mariage, avant que l'acte en ait été reçu et constaté par l'officier de l'état civil, le tribunal de Château-Thierry l'a condamné, le 8 déc., à 16 f. d'amende et aux frais du procès, en vertu de l'art. 199 du code pénal.

— Le *Journal de Paris* dit que le gouvernement français est intervenu dans la convention que ni l'Angleterre ni les Etats-Unis ne prendront possession de la Havane.

— En vertu de l'art. 8 de la loi du 9 juin 1819, les journaux ont été requis d'insérer le second grand article du *Moniteur*

pour la défense de la loi contre la presse. Ces insertions sont payées par le Gouvernement.

Du 17. — M. Cottu, membre de la cour royale de Paris, a publié sur la loi vandalo-peyronnetto-amoroso-omarienne un écrit plein d'éloquence, dans lequel on remarque une brillante discussion suivie d'une plus brillante péroraison. Voici comment il s'exprime :

» Qui l'eût dit! qu'en si peu d'années nous pourrions tomber à un pareil dégré d'abaissement! Qu'est devenue cette France si brillante et couverte de tant de lauriers? cette France, dont le nom *plein de charmes comme celui d'Illion*, avait pénétré jusqu'aux extrémités de la terre réveillant dans tous les cœurs les sentimens nobles et généreux? Tout cet éclat a disparu. Marengo, Austerlitz, Iéna, Friedland, noms fameux, que nos princes s'étaient empressés d'inscrire sur le drapeau blanc, au-dessus de ceux de Rocroi, de Senef et de Fontenoi, votre gloire inexorable nous poursuit en tous lieux! O honte! nos camps se sont changés en cloîtres, nos conscrits en missionnaires, notre assurance martiale en astuce et en hypocrisie! De vils imposteurs, dont la plupart ne croient pas en Dieu, viennent nous prêcher la suprématie du pape, et voudraient remplacer, par des chapelets, les couronnes de lauriers qui décorent nos enseignes!

» Qu'il y a loin de ces tracasseries théologiques à ces jours gigantesques, à ces jours que nous avons tous vus, et que peut-être nous n'eussions pas crus, où tous les rois de l'Europe rassemblés à Paris venaient rendre hommage à la valeur de nos armées et à la supériorité de notre génie!

» Un ministère, inaccessible aux élans de la gloire comme aux douceurs de la liberté, nous a fait rétrograder au temps de Charles VI. La démence de ce malheureux prince semble être passée dans les conseils de son successeur; et l'Anglais, comme alors, nous dicte insolemment la loi. N'est-il pas dans les chambres quelques descendans de du Guesclin, de La Hire et de La Trémouille : *Exoriare aliquis!*

» De quelque côté que la France porte ses regards, elle ne voit que des sujets d'alarmes et de terreur. Outragée dans sa législation par un projet de loi qui renverse tous ses droits; dans son culte, par le rétablissement d'une société qui veut en changer les maximes; dans son honneur par les insultes de l'Angleterre et les *mépris* de l'Espagne; dans son crédit par la création d'une rente onéreuse; trahie enfin par ses principaux mandataires, elle peut exprimer ses malheurs par cette devise si propre à en fixer le souvenir : *Non solum togâ.*

— C'est aujourd'hui, mardi, que s'est tenue la séance indiquée par l'Académie française, pour discuter la proposition faite par M. Lacretelle au sujet du préjudice dont le nouveau projet de loi menace les écrivains, et sur la convenance de soumettre au roi une humble supplique dans l'intérêt des lettres.

M. de Lévis a demandé qu'on ajournât la supplique à S. M. jusqu'au moment où la chambre des députés aurait *rejeté* ou *modifié* le projet de loi. La discussion étant close, on a été aux voix, et le résultat du scrutin a donné 18 voix en faveur de la proposition et 6 contre. On cite parmi ceux qui ont appuyé M. Lacretelle, MM. le comte de Tracy, Casimir Delavigne, Parseval-Grandmaison, Soumet, Picard, Droz, Daru, Raynouard, Jouy, etc.

On cite comme ayant voté contre la proposition MM. de Lally-Tollendal, Roger, Cuvier, Auger, La Place et Campenon.

En conséquence, l'Académie a nommé une commission pour rédiger le projet de supplique au roi. Elle se compose de MM. Lacretelle, Châteaubriand et Villemain. La France entière applaudira à cette démarche de l'Académie, qui reprend le rang qui lui appartient en se déclarant l'organe des gens de lettres menacés par une loi vandale.

— On annonce que le rapport sur la pétition présentée à la chambre des pairs par M. le comte de Montlosier, pour demander l'exécution des lois du royaume contre les jésuites, sera fait jeudi prochain par M. le comte Portalis, rapporteur de la commission des pétitions.

— La rente a continué son mouvement rétrograde à la bourse d'aujourd'hui; on a dit que les nouvelles d'Espagne étaient d'une nature alarmante. Ce qui a le plus frappé les spéculateurs est le refus qu'aurait fait la légation anglaise d'assister au repas diplomatique donné hier par M. de Damas. En général on a remarqué un grand découragement qui tient a la marche incertaine que suit notre cabinet, et à la crainte qu'inspirent les menées de nos apostoliques; menées qui ne peuvent manquer d'entraîner la France dans une guerre dont le commerce a tout à redouter.

— La *Gazette générale* de la Grèce, dans son numéro 99, contient un article relatif à M. Paulucci et à sa conduite dans l'île de Naxos. Elle a quelque chose de si cruel, qu'on n'y peut songer sans frémir. Les 400 hommes armés qu'il a débarqués dans cette île y ont commis des excès que la plume se sefuse à retracer. Ni l'âge, ni le sexe n'ont été épargnés; les Autrichiens ont profané même jusqu'aux églises dont ils ont brisé les images et jeté les débris dans la mer. Ibrahim et ses Arabes n'auraient pas été plus loin.

ITALIE.

Trieste, 2 janvier.

Nous sommes toujours très-pauvres en nouvelles du Levant. Les bâtimens arrivés depuis quelques jours d'Alexandrie et de Smyrne ont eu une très longue traversée; ils ont rencontré une partie de la flotte égyptienne, dont le départ n'a été connu que le 1 déc. à Smyrne. Outre les deux transports dont on a annoncé antérieurement la perte, et outre ceux qui se sont réfugiés à Zante, cette flotte doit, lors d'une seconde tempête, avoir perdu un bâtiment chargé de vivres, et un autre portant des effets d'habillement, qui a été incendié. Tel est au moins le rapport d'un capitaine arrivé en 12 jours de Zante.

Il ne s'est point opéré de changement en Morée; Ibrahim-pacha n'a point assez de troupes pour tenter quelque nouvelle entreprise.

PAYS-BAS.

Bruxelles, 15 janvier.

S. A. I. et R. la princesse d'Orange vient de faire remettre à M. Beyens, président de la Société pour l'encouragement de l'enseignement mutuel à Bruxelles, une somme de cinq cents florins, pour l'école des filles pauvres que cette auguste princesse a daigné prendre sous sa protection spéciale.

Du 16. — Le Roi vient de faire remettre à M. le chanoine Triest à Gand, un superbe exemplaire de la Bible de Sacy, magnifiquement relié : ce présent déjà si flatteur pour le digne ecclésiastique dont le nom se rattache à tant d'institutions de bienfaisance et de charité chrétienne, était encore accompagné d'une lettre dans laquelle S. M. lui témoigne sa haute satisfaction pour l'utile établissement des sourds-et-muets que M. Triest a fondé dans la même ville. Les élèves de cet établissement qui avaient saisi l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. M. pour lui faire hommage d'un écran travaillé avec le plus grand soin, n'auront pas été médiocrement satisfaits d'apprendre que dans la même lettre S. M. leur avait daigné témoigner son contentement et qu'elle avait agréé leur travail. Cet établissement compte déjà 57 élèves, dont 17 garçons et 40 filles, peu d'années ont suffi pour le faire parvenir à cet état florissant.

— Des ordres viennent d'être donnés pour qu'il ne soit plus rien perçu par les percepteurs, pour frais d'impression et de transport des avertissemens relatifs à la contribution foncière, comme cela avait lieu jusqu'ici. Ils seront indemnisés de ce chef, s'il y a lieu, par le gouvernement.

— L'éditeur du *Catholique des Pays-Bas* a été cité hier, pour comparaître samedi devant le tribunal correctionnel de Gand.

Du 17. — Le *Staats-courant* contient le *prospectus* d'un emprunt de 450,000 florins, autorisé par arrêté royal du 19 octobre 1826, pour être employés à couvrir une partie des frais à faire pour la réparation et l'amélioration des ouvrages extérieurs des digues endommagées dans la province de Frise, par suite de l'inondation en 1825. Le capital sera divisé en 450 actions, de 1000 florins chacune, donnant un intérêt de 5%. et le remboursement se fera successivement, à commencer de 1829 et sera effectué en 1842.

— M. Michel Lecointre-Puyraveau, ex-membre de l'assemblée législative, de la convention nationale, des 500 et du tribunat, est mort le 5 à Ixelles, âgé de 64 ans.

— Nous lisons aujourd'hui dans un de nos journaux l'article suivant, comme extrait du *Courrier anglais* :

» Nous croyons que la duplicité et l'intrigue travaillent à contrarier les vues de l'Angleterre; car pourquoi ces réponses ambiguës à des démarches promptes et décisives (le journaliste anglais a sans doute en vue ici, le cabinet de Madrid ou celui de France et peut être tous les deux à la fois)?

» Ce n'est pas pour faire la parade que nous avons débarqué des troupes en Portugal ; et ce premier envoi ne doit pas être considéré comme le *dernier* que nous soyons préparés à faire ! Les ministres de Ferdinand le savent; ils feraient preuve d'une rare ineptie s'ils pensaient détourner les événemens qui suivront, par des protestations peu sincères et des négociations stériles.

» Un gouvernement peut avoir diverses raisons pour balancer longtems avant de se résoudre à une mesure d'hostilité médiate ou immédiate ; mais ce pas une fois franchi, aucune raison ne saurait l'arrêter.

» La position où nous nous sommes placés deviendrait une *charge prolongée* pour le pays, si les questions qui ont déterminé notre premier mouvement demeuraient indécises ; il faut qu'elles soient résolues d'une manière *péremptoire*. »

Nous n'avons ici que les n^os^. du *Courrier* jusqu'au 12 où cet article ne se trouve pas ; sans doute que le *Courrier* aura fait une seconde édition expressément pour l'insérer. On sait que c'est l'usage des papiers anglais qui répètent alors le lendemain les articles insérés ainsi dans les derniers tirages, qu'ils désignent par 2^e^., 3^e^. édition, etc.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 20 janvier 1827.

Dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, un malveillant a tiré un coup de fusil au travers des fenêtres de la chambre à coucher du cabaretier Jean Schmitz, à Feulen. L'arme était chargée de dragées en fer qui ont donné dans la couverture du lit où Schmitz était couché auprès de sa femme. La justice est à la recherche de l'auteur de cet attentat.

— Le 13 de ce mois, entre quatre et cinq heures du soir, Pierre Biwer, journalier à Remerschen, a été écrasé dans une carrière où il travaillait, par l'écroulement d'une partie de rocher. Deux autres ouvriers également occupés à ces travaux ont été grièvement blessés.

— Nous sommes informés que le 7 décembre dernier, un chien présumé atteint de rage, a mordu cinq personnes dans la commune de Beaufort ; que plusieurs chiens ont aussi reçu des morsures ; que les individus qui ont eu le malheur d'être attaqués par cet animal, se sont dirigés sur la ville de Saint-Hubert pour y faire le pélérinage qui doit infailliblement les guérir, pourvu qu'ils ne négligent pas, d'ailleurs, les secours de l'art.

La rage s'est manifestée, le 9 de ce mois seulement, sur l'un des chiens mordus, que son maître avait eu le soin de tenir à l'attache ; cet animal a été abattu de même que tous les autres qui avaient été mordus.

SUR LA NOUVELLE ROUTE DE MARCHE A MARTELANGE.

On peut dire que l'époque où le Grand-Duché de Luxembourg a passé sous le gouvernement des Pays-Bas, a commencé pour ce pays une nouvelle ère d'existence ; on peut même ajouter que, sans le malheur de sa position géographique, ce pays, pris en affection par un monarque éclairé, libéral et généreux, administré par une main forte, vigilante et expérimentée, présenterait dès à-présent l'aspect d'une étonnante régénération sous bien des rapports qui étaient restés inaperçus ou négligés sous le gouvernement français. Il semblait qu'une fatalité cruelle fermât ses yeux sur le vaste amas de richesses fossiles que notre territoire renferme, sur la nécessité d'alimenter l'industrie dans ses sources les plus précieuses, et d'ouvrir des débouchés à des produits indigènes dont l'abondance n'a jamais pu être contestée que par des esprits inhabiles à en apprécier les vrais élémens.

Les circonstances morales ont changé ; la volonté du pouvoir s'est prononcée, indépendamment des obstacles d'un autre genre de pouvoir, celui des limites territoriales, que l'action administrative peut soumettre à d'ingénieuses combinaisons, mais non pas vaincre tout-à-fait. Il n'est pas donné à l'esprit humain de franchir les bornes du possible, mais il est du devoir et de la dignité d'un bon citoyen de rendre hommage à celui qui s'efforce de les atteindre. Le gouvernement qui nous régit s'est élancé dans cette noble direction, et la preuve non équivoque en est dans cette magnifique route dont nous allons entretenir nos lecteurs, dans cet ouvrage qui recommande aux bénédictions des contemporains et de la postérité le nom d'un monarque auguste, et qui consacre à des souvenirs glorieux celui de l'ingénieur qui a dirigé l'exécution de cette étonnante entreprise.

La route de Marche à Martelange a été commencée en 1823 et terminée en 1826. Sa longueur est de douze lieues ; il ne reste plus à construire que deux ponts en fer coulé, sur les rivières d'Ourthe et de Sûre ; ces ponts, d'une seule arche, de quinze à douze aunes d'ouverture, respectivement, seront ouverts à la circulation avant l'hiver prochain (1). Jusques-là, le passage s'effectuera au gué *d'Ortheuville* et à l'ancien pont *de Martelange*, au point le plus rapproché de la route.

Le mode de construction adopté pour ces deux ouvrages, dans un pays si riche en hauts-fourneaux, est une preuve manifeste des efforts du gouvernement pour favoriser et développer, dans le Grand-Duché, le genre d'industrie auquel sa prospérité est plus particulièrement attachée.

On évalue la dépense totale de l'entreprise à environ six cent mille florins.

Les projets, y compris ceux des deux ponts en fer qui sont encore à construire et ceux en pierre de taille déjà construits sur *l'Hédrée* et sur *la Wamme*, sont l'ouvrage de *M. de Moor*, ingénieur en chef du Waterstant dans le Grand-Duché.

Pour se former une juste idée des difficultés que l'art a dû surmonter dans l'assiette primitive des travaux, pour bien apprécier la longueur et l'opiniâtreté des recherches sur le terrain, et les obstacles qu'il a fallu déjouer pour arriver à un tracé définitif, il suffira d'avoir vu, autour de soi, une contrée hérissée de montagnes et couverte d'immenses forêts, et, devant soi, la direction même de la route qui s'écarte quelquefois de près d'une lieue de l'ancienne communication de Marche à Martelange.

C'est peu de dire que cette contrée est hérissée de montagnes, si l'on ne s'empresse d'ajouter qu'elle est la plus montueuse du royaume entier ; et, sous ce rapport, elle opposait à l'art des barrières qui semblaient le braver dans ses plus puissantes ressources ; d'abord pour la direction des alignemens ; en second lieu, pour l'aménagement des changemens de direction ; en troisième lieu, pour le système des pentes ; en quatrième lieu, pour la descente en particulier dans le bassin de Marche ; en cinquième lieu, pour la conservation du passage dans le vallon pittoresque baigné par la Wamme ; en sixième lieu, enfin, pour l'énormité des déblais et remblais. Toutes ces difficultés ont été vaincues, et il suffit de l'œil du voyageur attentif pour s'en convaincre ; en effet, la route présente des alignemens, sur plusieurs points, dont la longueur est d'une et même de deux lieues d'étendue ; les changemens de direction sont adroitement masqués, en ce que les angles de la route sont placés, soit sur des hauteurs, soit aux endroits où les vallons que le tracé suit dans une partie de son cours, changent eux-mêmes de direction.

Le maximum fixé pour la déclinaison des pentes était de cinq pouces par aune courante, et ce système a été suivi avec une fidélité telle, que rarement ce maximum a été atteint, et jamais sur des longueurs considérables. Il doit résulter de là des avantages certains : d'une part, en ce que les frais de transports seront réduits à un taux fort modique, comparativement à celui qui pèse sur les grands roulages, sur les communications qui font suite à la nouvelle route dans les provinces de Namur, de Liége, du Hainaut et du Brabant méridional, où les pentes s'élèvent quelquefois, sur d'assez grandes longueurs, jusqu'à huit et même dix pouces d'inclinaison par aune courante ; d'autre part, en ce que les voitures publiques ou particulières, sur ressort, pourront gravir presque toutes les côtes au trot des chevaux, sans jamais être obligées d'enrayer à la descente.

Ce genre de difficulté a été vaincu dans la descente vers le bassin de Marche ; mais ici les travaux de l'art restent, pour ainsi dire, inaperçus aux yeux du voyageur qui, à la sortie de cette ville, semble invité à réserver son attention pour l'embellissement que la route reçoit de ses abords même, où des jardins d'agrément et des enclos fertiles le consolent de l'aspect d'une contrée uniformément triste et stérile.

C'est dans le trajet de près de deux lieues, à travers le vallon arrosé par la Wamme, où la route tient sa direction à peu près en plaine, que l'ame, attristée du passage des arides Ardennes, s'ouvre à des impressions diverses, suivant la variété du paysage, tantôt riant, tantôt sévère, tantôt terrible et toujours pittoresque. On parcourt d'abord un beau fonds de prairies que l'œil s'étonne de rencontrer au milieu de ces trop longues Ardennes ; le voisinage de plusieurs usines, la situation des villages de Grune et de Bande, le premier bâti sur un plateau très-élevé, le deuxième dans un vallon secondaire en amphithéâtre, des coteaux couronnés de bois, de toutes parts l'aspect général des lieux enchante les regards.

Bientôt on entre dans une vaste forêt où la scène change et présente le tableau d'une nature imposante, majestueuse, sauvage, dont le silence n'est interrompu que par le bruit du torrent déjà nommé (2), qui, tantôt disparaît à la vue après avoir longé la route, tantôt reparaît après de longs détours. Toujours impétueux, ici il entraîne dans son cours d'énormes débris de rocher, et plus loin il présente, à diverses reprises, les plus belles cascades au milieu du feuillage. Des blocs de grès, calcinés par le temps, couvrent la déclivité des coteaux et forment autant de masses blanchâtres que l'on aperçoit à travers les hêtres, les érables planes, les sycomores, les sorbiers et autres essences d'une brillante végétation.

Le voyageur se dérobe avec peine à tout ce qui l'environne pour admirer les combinaisons de l'art qui lui ont frayé le passage à travers des lieux d'une beauté si singulière, et qui n'ont obtenu ce résultat qu'en maîtrisant le cours capricieux de la Wamme. Mais un étonnement d'un autre genre saisit l'observateur sur tous les points de la route où le système des alignemens et des pentes a exigé des déblais et des remblais. On peut dire, à cet égard, que l'exécution des travaux laisse partout l'idée d'efforts gigantesques. Les déblais ont, dans plusieurs endroits, jusqu'à dix aunes de profondeur ; la main de l'ouvrier n'a pu pénétrer dans le sein des roes du plus dûr silex qu'à l'aide de la poudre. Les remblais n'ont pas été établis, non plus, sans de grands efforts ; il en est dont la hauteur s'élève jusqu'à dix-sept aunes.

Des plantations de diverses essences, tirées des forêts domaniales, ornent les accotemens de la route, entre l'Ourthe et Martelange ; une nouvelle ligne d'arbres sera placée, cette année, sur la partie qui part de l'Ourthe jusqu'à la limite de la province de Namur, à Hogne. Ces plantations ont pour double objet de guider la marche du voyageur sur les forts remblais, surtout pendant la saison des neiges, et de reposer agréablement sa vue par la variété du feuillage, lorsqu'elle est fatiguée

(1) Les travaux seront mis en adjudication le 19 février prochain.

(2) La Wamme.

de l'aspect uniforme des tristes bruyères qu'il est obligé de parcourir.

Quels immenses résultats la construction de cette route ne doit-elle pas avoir, par la suite, pour la prospérité du Grand-Duché! N'est-elle pas destinée, en effet, à porter la vie jusqu'aux extrémités de son territoire à l'aide d'embranchemens d'un ordre secondaire, dont la force des choses amènera successivement l'établissement vers les points les plus importans de la province? Et déjà les besoins de l'industrie n'indiquent-ils pas particulièrement la direction de ces communications accessoires vers les autres routes de première ou de seconde classe, ou vers les lignes navigables que l'on a l'espoir d'y voir ouvrir bientôt?

Il est néanmoins des résultats plus prochains et plus immédiats dont l'introduction est inhérente au seul achèvement de la route. Ainsi, l'on doit s'attendre, 1°. à la réorganisation d'un bon service de poste aux chevaux sur la route de Luxembourg à Namur; 2°. à celle du service des dépêches entre Luxembourg et les autres provinces du royaume, la France et l'Allemagne; 3°. à celle du service des messageries entre Luxembourg et Namur, service qui, au lieu d'être fait tous les jours et avec la célérité qui le distingue partout ailleurs, n'a lieu que trois fois par semaine, avec une lenteur d'autant plus désespérante pour le voyageur, qu'il doit se soumettre à toutes les conséquences d'un monopole exploité depuis un grand nombre d'années.

L'espace nous manque pour envisager l'établissement de la route de Marche à Martelange sous le point de vue purement commercial et industriel; ce sera l'objet d'un deuxième article. S.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.

Luxembourg, le 18 janvier 1827.

Monsieur le Rédacteur,

J'apprends indirectement que quelques personnes ont regardé et regardent encore comme une forfanterie ou une mystification l'annonce que j'ai faite de la solution du problème proposé, de procurer à la commune de Luxembourg une somme de 60,000 fl., aux conditions mises dans la position de la question. (Journal de Luxembourg, n°. 22.) Il faut donc que je m'explique plus cathégoriquement et de manière à tirer tout le monde d'erreur. Je déclare, en conséquence, que ce n'est qu'à S. E. monsieur le conseiller-d'état, gouverneur du Grand-Duché, Willmar, seul, que je ferai connaître la solution que j'ai trouvée et mon plan d'exécution. Mais préalablement M. le bourgmestre de cette ville déposera entre vos mains, pour me le faire tenir, l'engagement personnel, (*sans condition*) de me donner une médaille d'or de 100 fl., ou la valeur, aussitôt que Son Excellence aura répondu que j'ai trouvé *la solution que j'ai annoncée*, et que *mon plan d'exécution est praticable.* Si Son Excellence ne me donne pas cette déclaration, l'engagement de M. le bourgmestre sera nul. Je m'oblige de rapporter la réponse de S. Exc. trois ou quatre jours après la remise de l'engagement susdit, c'est-à-dire, immédiatement après que j'aurai obtenu l'audience particulière que je dois demander.

Agréez, etc. L'ancien Rêveur.

(Nous ne prétendons pas à un degré de sagacité et de pénétration tel qu'il nous soit donné de deviner le moyen ou de résoudre le problème qui tend à procurer 60,000 florins à la ville. Nous n'avons pas le droit de porter un regard curieux et indiscret sur les motifs, respectables sans doute, qui déterminent le spirituel rêveur à environner sa découverte de mystère et de solennité en même temps; mais il nous est permis de faire un raisonnement que tous nos lecteurs feront certainement: ou son projet est fondé sur des bases solides, ou il est le fruit de l'erreur. Dans le premier cas, pourquoi méconnaître l'attribution exclusive de l'administration municipale? pourquoi ne pas publier par les voies ordinaires une découverte précieuse, utile, éminemment intéressante pour la ville? pourquoi désirer une récompense autre que la gratitude et les éloges des habitans, concitoyens de l'ancien rêveur? pourquoi ne pas faire une belle action pour le plaisir seul de contribuer au bien public? pourquoi ne pas ouvrir la main quand elle est pleine de vérités? etc. Et, dans le deuxième cas, pourquoi s'exposer à la responsabilité qui suit toujours une grande promesse que les effets ne réalisent pas? car enfin, il n'est plus possible de reculer, l'engagement est pris; il n'y a pas à douter que le chef de l'autorité municipale ne relève le gant. Nous prions ce respectable magistrat d'examiner mûrement s'il ne serait pas avantageux de souscrire la promesse d'une médaille d'or, dût-il n'en résulter que la connaissance d'un plan mieux combiné, dans son ensemble, que ceux déjà publiés par la voie de cette feuille. Quant à nous, nous pensons qu'outre la médaille, le rêveur, *si son projet est bon*, aurait encore droit à un fauteuil académique et à une loge particulière au théâtre dont il se propose de faire les frais.) *Note du Rédacteur.*

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Bekanntmachung. Der Brennholz-Bedarf für die Militair-Institute hiesiger Bundes-Festung vom 1sten Juli 1827 bis dahin 1828, soll an Mindest-Fordernde in Entreprise überlassen werden, wozu ein Licitations-Termin auf den 24sten Januar d. J., Vormittags um 11 Uhr, im Amts-Locale der hiesigen Garnison-Verwaltung, ansteht, und wozu Unternehmungslustige eingeladen werden. Die Licitations-Bedingungen können täglich im Garnison-Verwaltungs-Büreau eingesehen werden.

Luxemburg, den 6ten Januar 1827.

Königl. Preuß. Kriegs-Rath, Ober-Proviant-Meister und Garnison-Verwaltungs-Director, Adloff.

AVIS. Le bois de chauffage pour les administrations militaires de la forteresse fédérative de Luxembourg, nécessaire depuis le 1er juillet 1827 jusqu'au 1er juillet 1828, sera donné en entreprise au moins offrant, par adjudication publique, laquelle aura lieu le 24 janvier 1827, à onze heures du matin, dans les bureaux de la direction du casernement (maison de la Congrégation), c'est pourquoi tous ceux qui veulent entreprendre cette fourniture, sont invités à s'y rendre. Le cahier des charges est ouvert, pour quiconque veut s'en informer, tous les jours aux bureaux de ladite direction. — Luxembourg, le 6 janvier 1827.

Le Conseiller de la guerre, Commissaire-ordonnateur des vivres et Directeur du casernement, Adloff.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, que le jeudi, vingt-un décembre mil huit cent vingt-six, vers les dix heures du matin, à l'audience des criées du tribunal de Luxembourg, il a été procédé à la première publication de l'enchère, pour parvenir à la vente d'un corps de biens situé à Junglinster, canton de Betzdorff, connu sous le nom de Kosterschgut, consistant en une maison dite Kostersch, un petit jardin y attenant, et en quelques pièces de terre, acquis par le sieur Nicolas Berger, avocat à Luxembourg, de Madelaine Audremont, veuve de Nicolas Schuman, elle sans profession, et de Madelaine Schuman, journalière, toutes les deux domiciliées à Junglinster, moyennant la somme de cent quatre-vingts florins de principal, suivant deux contrats, dûment enregistrés, passés devant le notaire Klein, de Junglinster, le 11 janvier 1826, transcrit au bureau des hypothèques de Luxembourg, le 11 février suivant, et de Jean Schuman, sans profession, demeurant audit Junglinster, par acte sous signature privée du 12 janvier, dernier, enregistré le même jour à Luxembourg, par Couturier, volume 19, folio 14, verso case 3, 4, 5 et 6, au droit de douze florins dix cents, et transcrit à la conservation des hypothèques à Luxembourg, le treize janvier dernier, pour la somme de deux cent quarante florins de principal.

Ces actes ont été notifiés, à la requête dudit sieur Berger, avec constitution de Me. Klensch, pour son avoué, à tous les créanciers inscrits sur lesdits immeubles, par exploit de l'huisier Poelking, en date des six et dix avril dernier.

Sur lesquelles notifications, les sieurs Jean-Nicolas Vandernoot, officier de santé à Luxembourg, Bernard Neuman, avocat à Luxembourg, et consors, ont, par deux exploits de l'huissier Gangler, en date du 12 mai dernier, surenchéri, ledit corps de biens d'un dixième en sus de la somme de quatre cent vingt florins, à laquelle s'élèvent les prix stipulés dans lesdits trois actes de vente, lequel, joint au prix principal, forme la somme de quatre cent soixante-deux florins de première enchère, outre les charges qui sont contenues auxdits contrats, lesquels ont été déposés par l'avoué soussigné, qui continue d'occuper pour ledit sieur Berger, poursuivant la revente par surenchère, au greffe dudit tribunal, le dix-huit mai dernier, et serviront de minute d'enchère.

Luxembourg, le 23 novembre 1826. KLENSCH.

Enregistré à Luxembourg, le vingt-trois novembre 1826, volume 20, folio 34, recto case 3, reçu un florin et un cents, 26 p. % compris.

COUTURIER.

L'adjudication préparatoire des biens-immeubles ci-dessus désignés, aura lieu à l'audience des criées du tribunal de première instance de l'arrondissement de Luxembourg, le jeudi, premier février prochain, vers dix heures du matin; ces biens seront vendus en un seul lot, et la mise à prix est de quatre cent soixante-deux florins.

Luxembourg, le 19 janvier 1827. POELKING.

On cherche une cuisinière pour la campagne, sachant faire une cuisine bourgeoise, d'un âge mûr, munie de bons certificats.

S'adresser au bureau de cette feuille, qui indiquera la personne.

Le soussigné, curateur de la succession vacante de feu Damien-Henri De Marchand, en son vivant rentier, demeurant à Filsdorf, près Luxembourg, invite les créanciers de ladite succession de lui faire connaître leurs prétentions, et de produire dans le plus court délai possible, les titres y relatifs.

Trèves, le 8 janvier 1827. BRIXIUS, avocat et avoué.

Les créanciers de la faillite de Jean Sontag, ci-devant marchand-tanneur à Luxembourg, sont invités de se réunir le 29 janvier courant, à deux heures de relevée, en la chambre du conseil du tribunal de première instance, séant à Luxembourg, à l'effet de procéder à la formation d'une liste triple du nombre des syndics provisoires à nommer à cette faillite. Luxembourg, le 17 janvier 1827.

Le Juge-Commissaire, BOCKHOLTZ.

Unterzeichneter beehrt sich hierdurch bekannt zu machen, daß er jetzt wieder, wie früher, sein Blechschläger-Gewerb betreiben wird, als nämlich in Thol, Zink, Blei, Pumpen, Oefen und Blech, &c.; verspricht die prompteste Bedienung zu den allerbilligsten Preisen, und bittet um zahlreichen Zuspruch.

A. Cary, auf dem Obstmarkt, N°. 494.

MARCHÉ DE BRUXELLES. — Prix des Huiles:

17 Janvier, Huile de colza, présente . . . . . fl. 36 5/8
id. id. mars et mai . . . . . » 35 1/2, 35 1/4

A LUXEMBOURG, DE L'IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.